



Municipalité de Crabtree

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, QUE :

À une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Crabtree, tenue le 13 avril 2015, le règlement suivant a été adopté :

- **RÈGLEMENT 2015-264 RELATIF AUX SYSTÈMES D'ALARME**

Ce règlement entre en vigueur le 14 avril 2014.

Ce règlement est déposé au bureau de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Donné à Crabtree ce, 14 avril 2015

Pierre Rondeau

.....
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Pierre Rondeau

Je soussigné(e),, secrétaire-trésorier de la municipalité
de Crabtree, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en en affichant une copie à
chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 14 avril 2015 entre 10 h et 17 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 14 avril 2015

.....
Pierre Rondeau